



Projet Communautaire des Enseignements
Artistiques des conservatoires de la communauté
d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
2014 - 2019

Table des matières

Introduction	3
1^{ère} partie	9
<i>Etat des lieux, analyse de l'existant, diagnostic</i>	9
I. Les points forts	10
1. Des conservatoires qui touchent un nombre important d'usagers.	10
2. Des conservatoires qui participent activement à la vie culturelle locale	16
3. Des personnels qualifiés et investis dans le projet	17
4. Une offre pédagogique et artistique riche et diversifiée	19
5. Des conservatoires ayant des classements complémentaires	20
6. Des budgets globalement à la hauteur des ambitions	20
II. Les points d'amélioration	21
1. Une organisation des enseignements et des modalités pédagogiques peu formalisées	21
2. Une image des conservatoires qui n'exprime pas assez la dimension communautaire	23
3. Une certaine disparité dans les ressources et les moyens matériels qui justifie l'objectif de mutualisation	23
III. Opportunités / Menaces	25
1. Opportunités	25
2. Menaces	25
2^{ème} partie	26
<i>La mise en œuvre du projet communautaire pour la période 2014-2019</i>	26
I. L'enseignement et l'éducation artistiques	28
1 - Vers une évolution des pratiques pédagogiques	29
2- Vers une offre cohérente et complémentaire	33
3 – Vers une offre enrichie	34
II. Le Rayonnement	36
1 – Vers une contribution plus active à l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire	37
2 – Vers une démocratisation des actions des conservatoires	38
3 - Vers un renforcement de l'identité communautaire des enseignements artistiques	40
4 - Vers une dynamique plus communautaire pour les personnels	41
III. Le service aux usagers	43
1 - Vers une amélioration et une simplification du service aux usagers	44
2 - Vers un même niveau d'accueil pour l'ensemble des conservatoires	45
Le plan d'action	47

Introduction

1 – Le territoire et le réseau existant des conservatoires

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a été créée le 31 décembre 2002. Elle rassemble 7 communes (5 communes dans le département des Hauts-de-Seine : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux et 2 communes dans le département de l'Essonne : Verrières-le-Buisson et Wissous) représentant 180.000 habitants, engagées autour d'un projet fédérateur de valorisation et de mise en commun de ressources et de compétences.

Au titre de sa compétence « gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre gère 5 conservatoires de musique de danse et d'art dramatique. Les conservatoires à rayonnement intercommunaux d'Antony, Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson, le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux et le conservatoire intercommunal de Wissous.

2 - Les missions des établissements d'enseignement artistique des Hauts de Bièvre

C'est en cohérence avec les textes réglementaires mais aussi dans la continuité de l'histoire des établissements, en s'appuyant sur l'analyse de la situation actuelle et sur les grandes orientations de la collectivité que sont ainsi définies les missions communes :

Etablissements de service public, les conservatoires ont une mission générale de rayonnement territorial par le développement des pratiques culturelles et artistiques, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques, à l'intention de plusieurs catégories d'utilisateurs. Leur action doit ainsi contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture et donc viser l'élargissement sociologique des publics touchés.

Ces pratiques artistiques et culturelles sont, selon les types d'utilisateurs :

- l'interprétation musicale, théâtrale et chorégraphique ainsi que l'expression plastique dans un cadre collectif
- la sensibilisation aux démarches de création avec un souci de transversalité
- la mise en relation avec des publics différents dans le cadre d'une action culturelle globale
- la connaissance critique des œuvres et des langages artistiques

Ainsi :

Les conservatoires touchent deux catégories d'utilisateurs :

- *les utilisateurs « inscrits »* pour suivre les cours et participer aux activités des conservatoires. Ces utilisateurs sont pour l'essentiel dans une dynamique de pratique amateur et/ou de spectateurs avertis et, pour certains, dans le cadre d'une orientation professionnelle artistique
- *les utilisateurs « non-inscrits »* qui sont touchés par les actions de rayonnement culturel et d'accompagnement des conservatoires. Ils sont de natures diverses : les élèves des établissements scolaires partenaires (orchestre à l'école, projets spécifiques...), les publics des manifestations organisées par le conservatoire, les artistes amateurs auxquels les conservatoires offrent des ressources pour leur développement...

Chacun de ces types d'utilisateurs, certes différents notamment quant à leur engagement personnel, n'agit cependant pas indépendamment l'un de l'autre. Ainsi, par exemple, un élève qui participe à une prestation publique au sein d'une formation instrumentale ou vocale, ou comme interprète d'une chorégraphie ou d'une œuvre dramatique, complète de manière indispensable son enseignement par une expérience de la scène en même temps qu'il permet à un public à la fois de partager une expression artistique et de comprendre par quel stade passe son apprentissage.

Les Conservatoires mènent leur action avec une double préoccupation :

- assurer le rayonnement des pratiques artistiques sur le territoire
- veiller à la complémentarité de leur action avec celle des autres établissements de l'agglomération afin de contribuer au *rayonnement culturel global de la communauté d'agglomération* (ainsi que sur le plan départemental, voire régional). Selon le type d'action, ce rayonnement prend des formes diverses, (partenariat avec d'autres établissements culturels, réseau des conservatoires de l'Île-de-France, relation avec les établissements d'enseignement supérieur...).

Les conservatoires mènent toutes ces actions avec une volonté de diversité esthétique :

Dans l'ensemble de leurs actions, les conservatoires se caractérisent par un souci d'exigence et de qualité. Cela caractérise leurs missions de service public culturel ayant comme fonctions d'assurer une éducation et un enseignement artistiques, de participer au développement culturel du territoire et d'offrir des ressources pour le développement de la pratique amateur.

3 - Pour accomplir ces missions, les établissements assurent les fonctions suivantes, étroitement articulées l'une avec l'autre :

- a) L'enseignement artistique
- b) L'éducation artistique
- c) La diffusion
- d) La création
- e) Le soutien et l'accompagnement des pratiques amateurs

4 - Le cadre réglementaire

Selon l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1.

A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

I. Le projet

Le projet a pour objectif de renforcer la politique communautaire des enseignements artistiques, de garantir une cohérence générale, de tisser des liens entre les conservatoires en respectant leurs spécificités et de déterminer un échéancier des principaux changements et évolutions à envisager jusqu'en 2019.

Il s'inscrit dans un projet global dont l'élaboration se décline sur deux ans :

Septembre 2013 à octobre 2014 : Elaboration et rédaction du projet communautaire

Octobre 2014 à juin 2015 : Elaboration des projets d'établissement spécifiques de chaque conservatoire en cohérence avec le projet communautaire.

II. Le rappel de la démarche

Les objectifs :

- **Définir les missions communes** des conservatoires dans le cadre de la politique communautaire des Hauts-de-Bièvre en réaffirmant de manière partagée le rôle de chacun des conservatoires.
- **Fixer les grandes orientations** pour les 5 ans à venir pour l'ensemble des conservatoires.
- **Harmoniser l'offre pédagogique et artistique** en lien avec l'harmonisation tarifaire.
- **Mutualiser les moyens**
- **Déterminer le socle commun et les spécificités de chaque établissement** pour organiser au mieux la complémentarité en garantissant à tous les usagers une équité de traitement.

Le contexte :

- **L'harmonisation tarifaire votée par le conseil communautaire et échelonnée sur 5 ans**
- **L'obligation faite à tous les établissements classés d'adopter un projet d'établissement** pour le renouvellement de leur classement pour juin 2015.

Le cadre :

- **Les schémas nationaux d'orientation pédagogique en musique, danse et art dramatique**
- **L'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture** fixant les critères de classement des établissements publics de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- **La charte de l'enseignement artistique de 2001**

Les valeurs communes qui guident le plan d'action

- **Les élèves** : Placer au centre du projet « l'élève » et « la transmission du contenu artistique et pédagogique »
- **Les enseignants** : Reconnaître l'identité des professeurs sur une double compétence : enseignant spécialisé et artiste
- **Les publics touchés** : Rechercher l'ouverture aux publics les plus larges possibles,

La méthodologie retenue :

- **Le choix d'un projet communautaire concerté**
- **Des instances de concertations structurées et associant l'ensemble du personnel**¹

¹ Voir tableau des commissions et comptes rendus de l'ensemble des concertations en annexe

III. L'équipe projet :

Un chef de projet :

Jean-Yves Altenburger, directeur du conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux

Un chargé de mission et conseiller du projet :

Eric Sprogis, intervenant extérieur

Une équipe de pilotage

Michel Guenneau, directeur général des services

Marie Garapon, directrice des équipements culturels et sportifs

Stéphanie Roy, directrice adjointe des équipements culturels et sportifs

Jean-Yves Altenburger, directeur du CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux

Marie-Gwénaëlle Cavelier, directrice du conservatoire de Wissous

Un comité technique, 5 directeurs, force de proposition et porteur du projet

Stéphanie Antoine, directrice du conservatoire d'Antony

Jean-Yves Altenburger, directeur du conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux

Thierry Redon, directeur du conservatoire de Châtenay-Malabry

Danielle Picamoles, directrice du conservatoire de Verrière le buisson,

Marie-Gwénaëlle Cavelier, directrice du conservatoire de Wissous,

Un comité technique élargi aux adjoints si nécessaire

Nathalie Vieira, responsable administrative et financière à Antony

Elisabeth Van Straaten, directrice adjointe à Bourg-la-Reine/Sceaux

Maud Rognion, responsable administrative et financière à Bourg-la-Reine/Sceaux

Pauline Laigre, responsable administrative et financière à Châtenay-Malabry

Doris Captal, responsable pédagogique à Châtenay-Malabry

Une grande équipe de projet

Composée de tous les acteurs des conservatoires, professeurs et équipes administratives et techniques qui souhaitent participer à la concertation.

IV. Le calendrier du projet :

Septembre 2013

Lancement de la démarche et concertation sur une journée de l'ensemble du personnel des conservatoires.

Novembre 2013

Première série de commissions avec les personnels (voir tableau en annexe)

Janvier 2014

Présentation de l'état des lieux au Président et validation des thèmes de travail

Février 2014

Présentation de l'état des lieux et des premières orientations du projet à l'ensemble du personnel des conservatoires.

Février- Mars 2014

Suite de la concertation avec l'ensemble du personnel des conservatoires
Travail en commission sur chaque sujet choisi (voir tableau en annexe)

Avril 2014

Retour des synthèses écrites des travaux de chaque commission
Définition des enjeux et de la mise en place de plans d'actions à court, moyen et long termes sur chaque sujet traité.

Mai 2014

Présentation du tableau synthétique des objectifs et des plans d'actions du projet

Septembre 2014

Présentation de la rédaction finale du projet communautaire des enseignements artistiques

Novembre 2014

Validation du projet par le conseil communautaire

1^{ère} partie

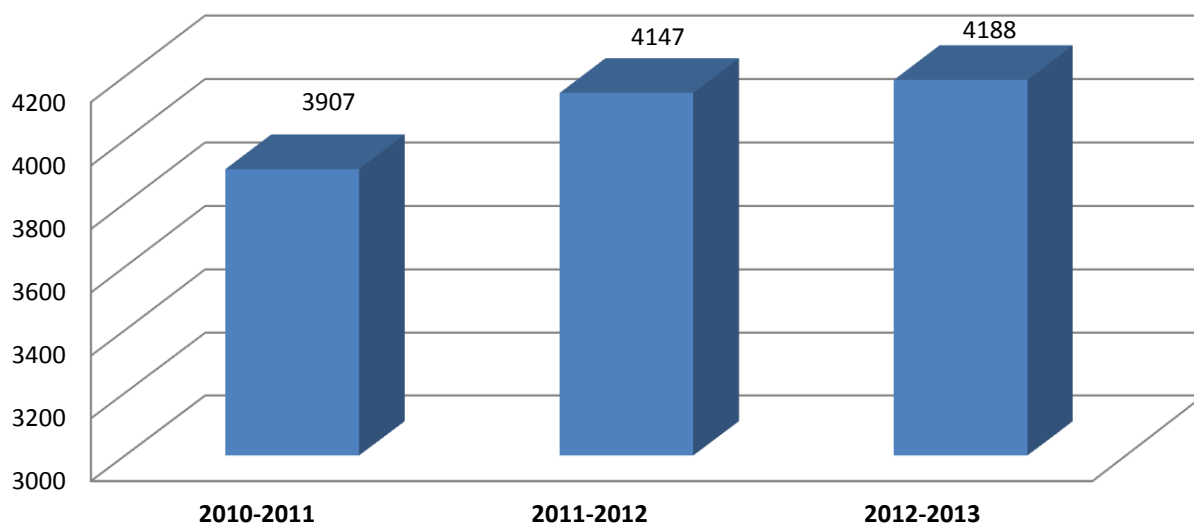
***Etat des lieux, analyse de l'existant,
diagnostic***

I. Les points forts

1. Des conservatoires qui touchent un nombre important d'usagers.

Un nombre d'usagers dans la moyenne nationale haute des établissements équivalents

Evolution des effectifs sur l'agglomération



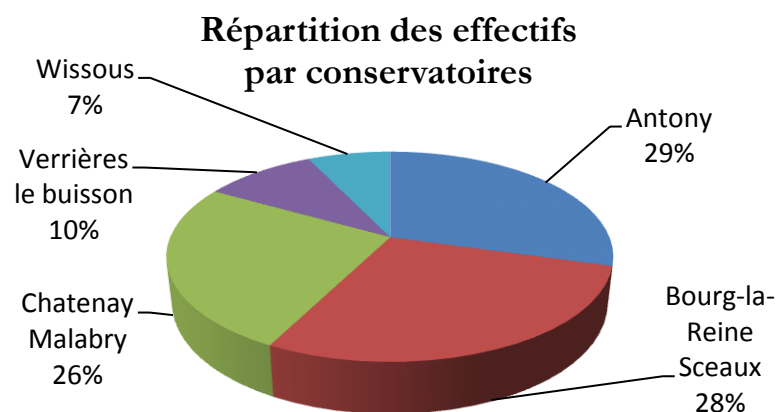
	Population	Effectifs	%
Agglomération	180 288	4188	2,3

(de 2% à 5,5% selon les communes)

La moyenne nationale 2011 des établissements publics d'enseignement artistique est de 1,9 %.

A noter :

Ces pourcentages ne concernent que les élèves régulièrement inscrits. Les conservatoires touchent cependant un plus grand nombre d'usagers par le biais notamment des interventions en milieu scolaire et des manifestations publiques qu'ils organisent.



Répartition des effectifs en fonction de leur origine géographique

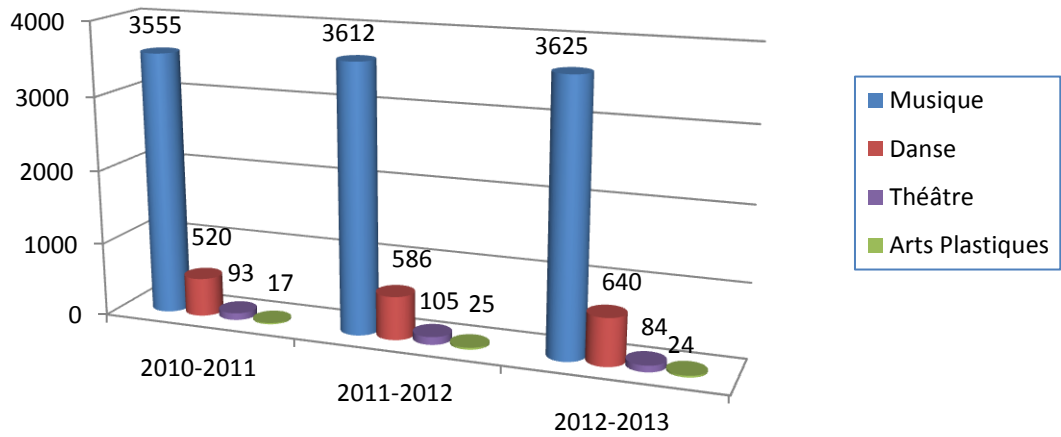
2012-2013 1 ^{ère} année d'harmonisation tarifaire	Antony	Bourg-la-Reine Sceaux	Châtenay Malabry	Verrières le buisson	Wissous	Agglomération des Hauts de Bièvre
Elèves inscrits dans les Hauts de Bièvre	1214	1016	942	406	291	3863
Elèves résidant en dehors des Hauts de Bièvre	18	183	109	6	9	325

A noter : la faible proportion d'inscrits issus d'autres communes que celles des Hauts de Bièvre.

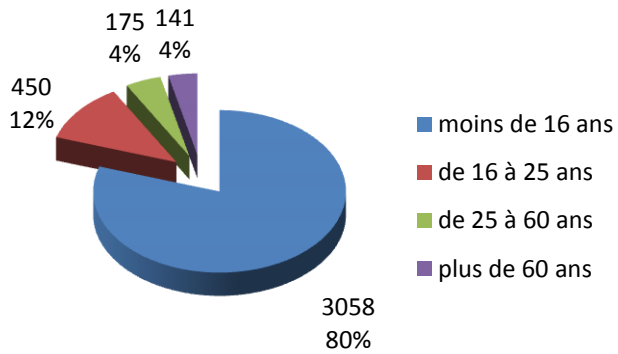
A ce titre, les conservatoires, pris dans leur ensemble, assurent pleinement leur mission de service à la population de la collectivité. Cela ne remet pas en cause le nécessaire rayonnement des enseignements artistiques car les établissements qui accueillent le plus d' « extra-muros » le font principalement dans les cycles 3 et d'orientation professionnelle ou dans des domaines qu'ils sont seuls à offrir.

Les élèves extérieurs à l'agglomération permettent également d'enrichir les pratiques collectives (chœurs, orchestres, ateliers...).

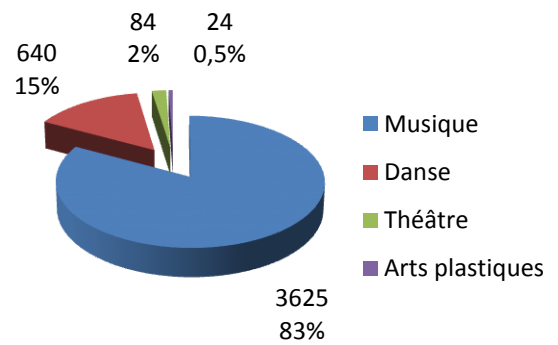
Evolution des effectifs par domaine



Répartition des élèves par tranche d'âge

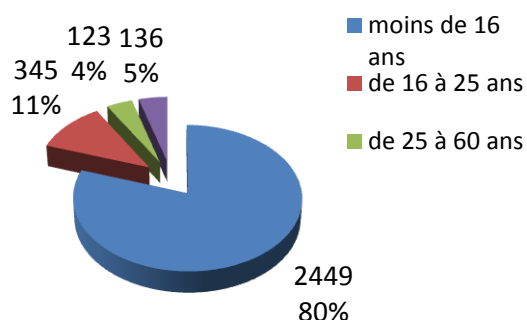


Répartition des élèves par domaine

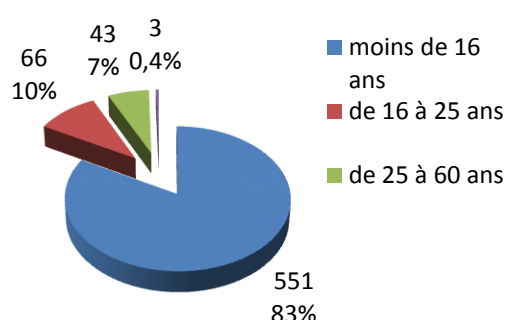


Répartition des élèves par tranche d'âge pour les quatre domaines

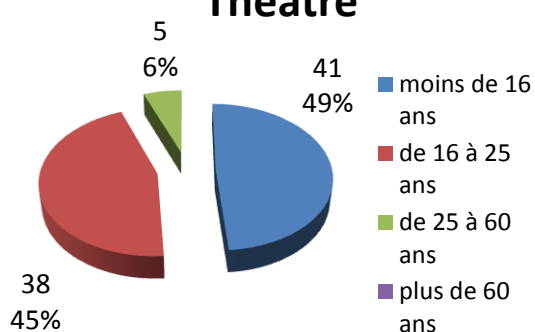
Musique



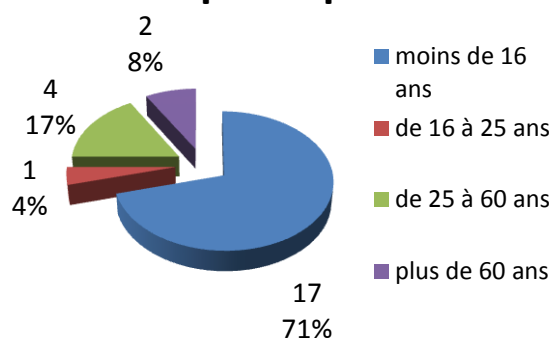
Danse



Théâtre



Arts plastiques



Répartition des élèves de plus de 60 ans dans les conservatoires.

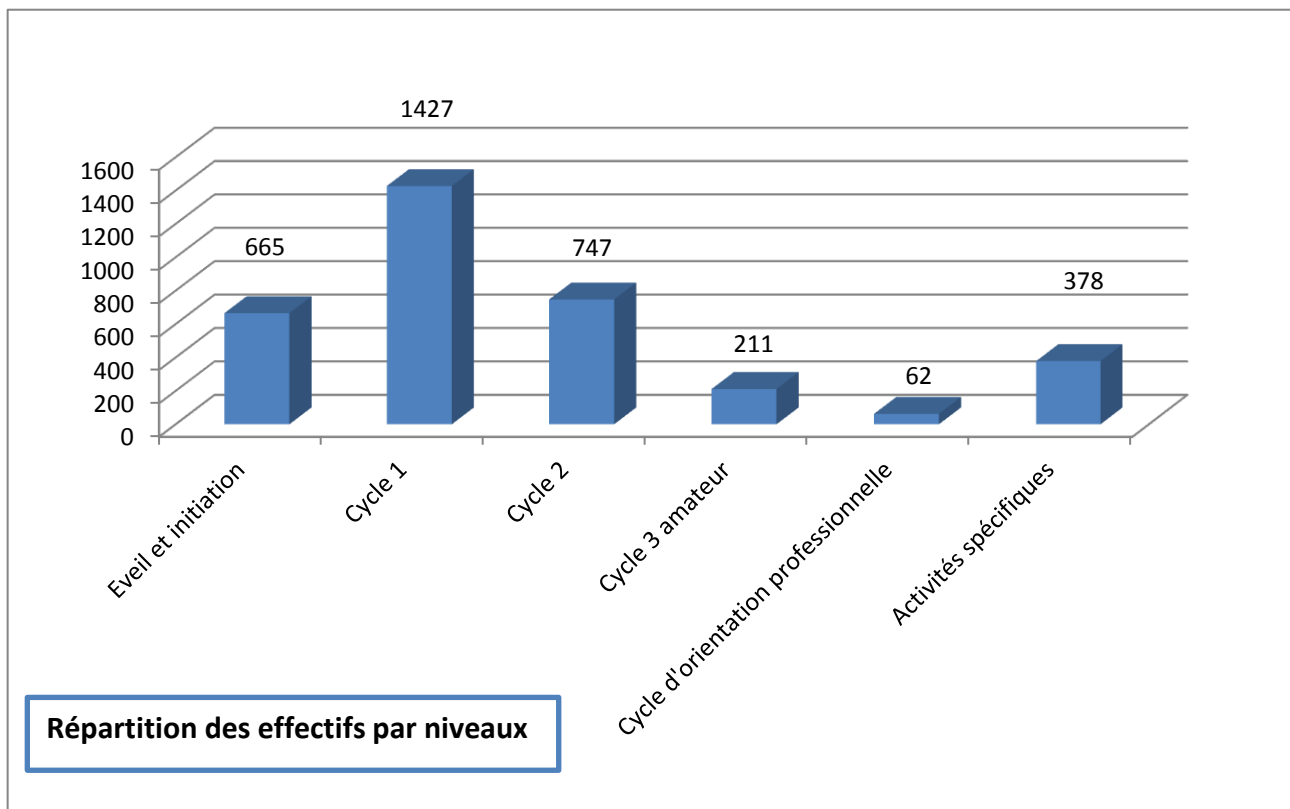
	Total élèves + de 60 ans	Musique	Danse	Théâtre	Arts plastiques
Antony	55	54	1	0	0
Bourg-la-Reine/Sceaux	26	26	0	0	0
Châtenay-Malabry	47	45	2	0	0
Verrières le Buisson	6	6	0	0	0
Wissous	7	5	0	0	2
Hauts de Bièvre	141	136	3	0	2

Sur l'ensemble de l'agglomération, les inscrits de plus de 60 ans représentent 3,4% des effectifs totaux des établissements.

Données INSEE : les plus de 60 ans représentent 12% de la population totale.

A noter que la grande majorité des élèves de + de 60 ans sont inscrits dans des disciplines collectives

En musique, sur 136 élèves, 110 sont en pratiques collectives et 26 en pratique individuelle.



Les activités spécifiques regroupent les disciplines collectives seules : orchestres, chorales, érudition, adultes qui suivent une pratique instrumentale...

A noter :

Le grand nombre d'élèves (à l'exception du théâtre) âgés de moins de 16 ans. Cette caractéristique rejoint le constat d'une assez grande déperdition d'effectifs entre le cycle 1 et le cycle 2.

Cette chute de près de 50% des effectifs entre les cycles 1 et 2 est assez souvent constatée dans la plupart des conservatoires équivalents. Les raisons en sont multiples : changement de motivation au moment de l'adolescence, augmentation de la charge du travail scolaire, crainte devant les exigences du cursus en cycle 2. Comme cela est préconisé dans les Schémas d'Orientation Pédagogique, il est nécessaire d'envisager une offre de parcours personnalisés pour certains de ces élèves (cf. infra « les chantiers à mener).

Résumé des constats :

Les élèves non résidants dans une commune de l'agglomération représentent un pourcentage de 7,5% des effectifs. A noter le cas particulier du cycle spécialisé de Bourg-la-Reine/Sceaux qui, dans le cadre de son cycle d'orientation professionnelle, accueille 72 élèves extérieurs au territoire.

Un effectif global d'inscrits aux enseignements correspondant à 2,33% de la population des Hauts-de-Bièvre avec des écarts allant de 2,01% (Antony) à 5,71% (Wissous). Ainsi, en moyenne générale, le pourcentage d'élèves inscrits résidant sur le territoire est un peu supérieur à ce qui est relevé dans des établissements équivalents. Dans le cas des Hauts-de-Bièvre, la très grande majorité des élèves résident sur le territoire de la collectivité. Ces taux ne doivent cependant être considérés que comme un indicateur partiel de l'impact des établissements dans la mesure où ceux-ci touchent en réalité un nombre plus important d'usagers par le biais de leurs autres actions (interventions en milieu scolaire, prestations publiques...).

Les élèves extérieurs à l'agglomération permettent souvent d'enrichir les pratiques collectives (en complétant des pupitres pour les orchestres et les chorales...)

Une augmentation de 2010 à 2013 de 190 élèves, répartie dans les trois établissements aux effectifs les plus importants (Antony, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry).

A l'exception du théâtre, les élèves âgés de moins de 16 ans sont très largement majoritaires (ce qui recoupe en partie les constats de forte déperdition d'effectifs au fur et à mesure de la progression dans les cursus)

2. Des conservatoires qui participent activement à la vie culturelle locale

a) La diffusion

Chacun des établissements propose une programmation importante de manifestations publiques de différents types :

Actions culturelles	Antony	Bourg-la-Reine /Sceaux	Châtenay Malabry	Verrières le Buisson	Wissous	Agglomération des Hauts de Bièvre
<i>Prestations élèves dans les murs</i>	85	102	57	30	15	289
<i>Prestations élèves hors les murs</i>	10	15	10	4	4	43
<i>Orchestres/chœurs</i>	25	11		1	2	39
<i>Masters classes</i>	2	6		1	3	12
<i>Sorties pédagogiques</i>		5		1	5	11
<i>Spectacles pro avec enseignants</i>		4	7	1	4	16
<i>Spectacles professionnels invités</i>		2	9			11
<i>Avec scolaires CHAM/Intervenants...</i>	5	15	12	2		34
<i>commandes, projets interdisciplinaires...</i>		3		2		5
<i>Spectacles communautaires</i>						8
<i>divers</i>		3		2	4	7
Totaux	127	166	95	44	37	477

Note : les 8 spectacles communautaires ne sont pas comptés dans les totaux par conservatoire.

Au total, toutes catégories confondues, l'enseignement artistique génère plus de 450 manifestations publiques sur le territoire de l'agglomération, dans le cadre, pour une part, de partenariats divers.

- La grande majorité de ces manifestations sont des prestations d'élèves
- Une soixantaine de manifestations fait intervenir des artistes professionnels.

b) Des actions en direction du milieu scolaire

Avec 5 dispositifs :

- **Dans les écoles maternelles et élémentaires par des musiciens intervenants**

155 classes maternelles et élémentaires sont concernées grâce à 97 heures d'intervention hebdomadaires.

A noter :

- Wissous dispose d'un musicien intervenant mais qui n'est pas pris en charge par la communauté d'agglomération.
- A Sceaux, 240h d'interventions annuelles se font dans le cadre d'une convention entre la Ville de Sceaux et les Centres Musicaux Ruraux.
- A Bourg-la-Reine : les 356h annuelles sont assurées par le CRD.

Les interventions musicales en milieu scolaire constituent donc un volume d'actions significatif dans le territoire. Elles se présentent toutefois de manières différentes selon les communes.

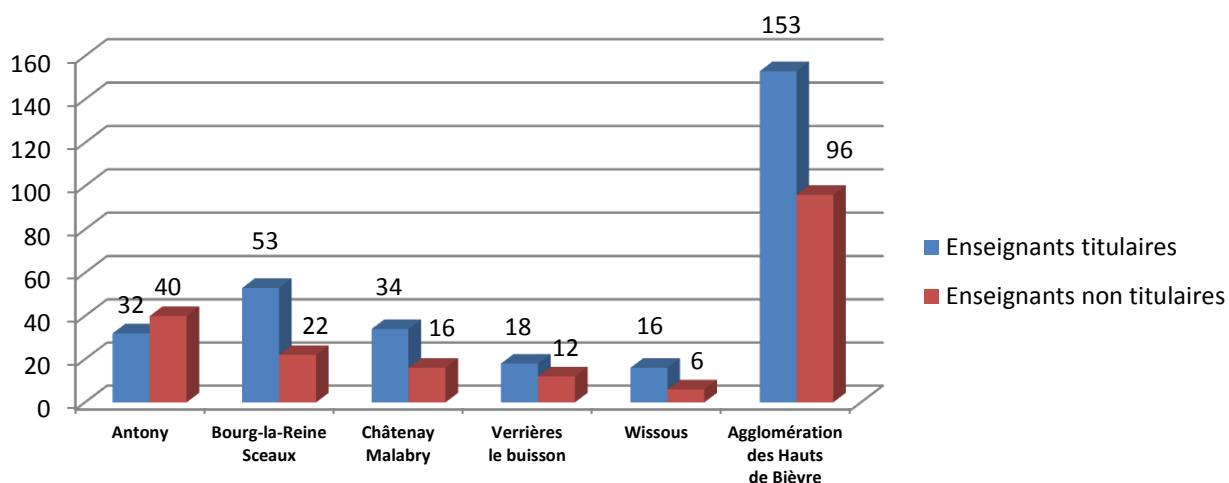
- **Les classes à horaires aménagés à dominante vocale à l'école élémentaire (CM1 et CM2)**
A l'école Pierre Loti à Bourg-la-Reine.
- **Les classes à horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème}**
Ces classes CHAM sont assurées à Bourg-la-Reine (Collège Evariste-Gallois) et à Châtenay-Malabry (Collège Pierre Brossolette).
- **La préparation de l'option musique du baccalauréat**
Cette préparation est assurée aux conservatoires d'Antony, de Bourg-la-Reine/Sceaux, de Châtenay-Malabry et de Wissous.
- **Des interventions ponctuelles de présentation d'instruments avec le concours des enseignants**

3. Des personnels qualifiés et investis dans le projet

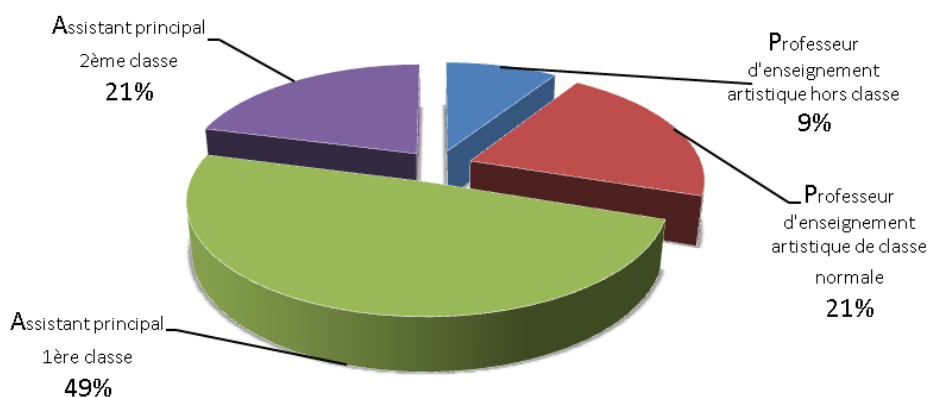
a) Une équipe de directeurs unie, force de propositions et porteuse du projet

b) Un potentiel pédagogique et artistique riche sur l'ensemble des conservatoires

Le personnel enseignant de la communauté d'agglomération comprend au total 249 enseignants :



Répartition des enseignants par grade :



c) Des équipes de personnel administratif, technique, d'accueil et de surveillance compétentes mais d'inégale importance selon les établissements

	Antony		Bourg-la-Reine / Sceaux		Châtenay Malabry		Verrières le Buisson		Wissous	
	Agents	Elèves	Agents	Elèves	Agents	Elèves	Agents	Elèves	Agents	Elèves
Direction : Directeur, Responsable administrative et financière, Responsable pédagogique	2		3		3		1		1	
Personnel administratif : Secrétariat, chargé de diffusion...	2		4		2		1		1	
Personnel administratif : Accueil	0		2		3		1		1	
Personnel technique : Gardien, technicien du son, régisseur...	1		2		2					
Total :	5	1232	11	1199	10	1051	3	406	3	300

4. Une offre pédagogique et artistique riche et diversifiée

Domaines	Spécialités	Disciplines	Antony	Bourg la Reine Sceaux	Châtenay Malabry	Verrières le Buisson	Wissous
MUSIQUE	formation et culture	Eveil					
		Formation musicale					
		Formation musicale chanteurs					
		Disciplines d'érudition :					
		Préparation aux épreuves musicales du bac					
	Pratiques "classiques"	Flûte traversière					
		Hautbois					
		Clarinette					
		Saxophone					
		Basson					
		Cor					
		Trompette					
		Trombone					
		Tuba					
		Harpe					
		Percussion					
		Piano					
		Violon					
		Alto					
		Violoncelle					
		Contrebasse					
		Chant et technique vocale					
		Accordéon					
		Guitare classique					
	Pratiques instrumentales collectives	Orchestre cordes					
		Orchestre initiation					
		Orchestre cycle 1					
		Orchestre cycle 2					
		Ensemble trombones					
		Atelier musique du 21ème siècle					
		Atelier musiques actuelles					
		Ensemble flûtes à bec					
		Ensemble guitares					
		Orchestre vents - harmonie - fanfare					
		Musique de chambre					
	Pratiques vocales collectives	Chœur et ensemble vocal enfants					
		Chœur et ensemble vocal adolescents/adultes					
	Musiques actuelles et traditionnelles	M.A.O.					
		Jazz					
		batterie					
		Cithare					
Chant musiques actuelles							
Musiques anciennes	Clavecin						
	Orgue						
	Flûte à bec						
	Viole de gambe						
		Basse continue					
DANSE	Classique						
	Contemporain						
	Jazz						
	Formation musicale danseur						
THEATRE							
ARTS PLASTIQUES							

Soient 2847 heures hebdomadaires d'enseignement dispensées.

Ces différentes disciplines et offres de pratiques sont réparties, de manière évidemment inégale, entre les cinq conservatoires. Prises dans leur ensemble, elles constituent néanmoins une offre remarquable à condition de mettre en place des dispositifs de complémentarité lisibles et organisés quant aux parcours des usagers.

5. Des conservatoires ayant des classements complémentaires

Les cinq conservatoires s'inspirent des cursus préconisés par les schémas nationaux et remplissent dans l'ensemble les missions correspondant à leur classement. Cette situation permet d'envisager sereinement un renforcement de leur complémentarité et de leur rayonnement.

Au sein de ces établissements le CRD est bien implanté dans le paysage de l'enseignement artistique francilien avec un rayonnement qui dépasse, à ce titre, celui de son territoire.

6. Des budgets globalement à la hauteur des ambitions

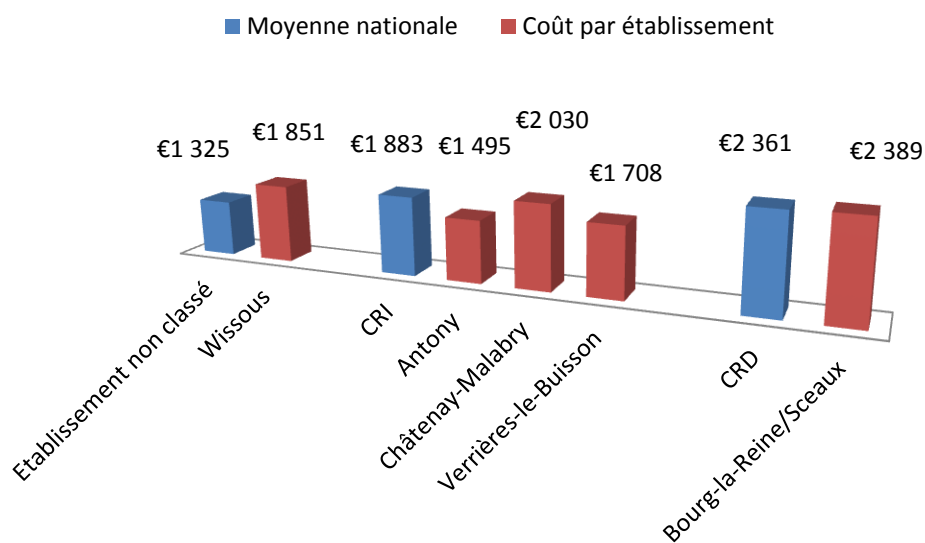
L'effort budgétaire de l'agglomération est conforme à la moyenne nationale des établissements équivalents :

Une étude de la Fédération des Maires des villes moyennes sur les tarifs moyens au niveau national, réalisée en 2011, donne les chiffres suivants :

Coût moyen global par élève pour une collectivité :

- 1325€ pour un établissement non classé
- 1883€ pour un conservatoire à rayonnement intercommunal
- 2361€ pour un conservatoire à rayonnement départemental
- 2835€ pour un conservatoire à rayonnement régional

Coût global moyen annuel par élève



II. Les points d'amélioration

1. Une organisation des enseignements et des modalités pédagogiques peu formalisées

a) Des offres pédagogiques peu formalisées (absence d'écrit), ce qui rend difficile :

- la communication vers les usagers et la compréhension par ces derniers des dispositifs et des modalités d'enseignement
- la recherche de cohérence et de complémentarité sur le plan communautaire

b) Des temps pédagogiques qui varient d'un conservatoire à l'autre :

Cours individuels d'instruments (en minutes par semaine)

	C1-1	C1-2	C1-3	C1-4	C2-1	C2-2	C2-3	C2-4	C3-1	C3-2	C3-3
Antony	20	25	30	30	35	40	45	45	50	50	50
Bourg-la-Reine Sceaux	30	30	30	30	40	40	40	40	60	60	60
Châtenay Malabry	30	30	30	30	45	45	60	60	60	60	60
Verrières le Buisson	30	30	30	30	30	30	45	45	45	45	60
Wissous	30	30	30	30	45	45	45	45	60	60	60

Cours collectifs de formation musicale (en minutes par semaine)

	C1-1	C1-2	C1-3	C1-4	C2-1	C2-2	C2-3	C2-4	C3-1	C3-2	C3-3
Antony	60	60	60	75	90	90	90	90	120	120	120
Bourg-la-Reine Sceaux	75	75	90	90	90	90	90	120	120	120	120
Châtenay Malabry	60	60	75	90	90	120	120	120	120	120	120
Verrières le Buisson	60	75	75	75	75	75	75	75			
Wissous	60	60	60	60	90	90					

Cours de pratiques collectives instrumentales et chorales (en minutes par semaine)

Les temps indiqués varient dans une fourchette en fonction des différentes pratiques :
chorales, groupes de musique de chambre, ensembles instrumentaux, orchestres...

	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
Antony	60 / 75	75 / 120	
Bourg-la-Reine/Sceaux	45 / 75	60 / 165	
Châtenay Malabry	45 / 60	60 / 90	
Verrières le Buisson	60	60 / 90	
Wissous	45 / 60	60 / 120	

Cours collectifs de danse classique (en minutes par semaine)

	C1- 1	C1-2	C1-3	C1-4	C2-1	C2-2	C2-3	C2-4	C3-1	C3-2	C3-3	C3-4
Antony	120	150	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Bourg-la-Reine/Sceaux	165	165	165		165	255	255		255	255	270	
Châtenay Malabry	120	150	180		180	180	180	180	180	195	240	

Cours collectifs de danse contemporaine (en minutes par semaine)

	C1- 1	C1-2	C1-3	C1-4	C2-1	C2-2	C2-3	C2-4	C3-1	C3-2	C3-3
Antony	90	60									
Bourg-la-Reine/Sceaux									30 *		30 *
Châtenay Malabry	120	180	165	180	180	180					

* Deux ateliers de 2 h tous les mois (30' hebdomadaires) à Bourg-la-Reine/Sceaux pour les élèves de 3^{ème} cycle.

Cours collectifs de danse jazz (en minutes par semaine)

	Initiation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Antony	60	90	90	90

c) Peu de circulation entre les établissements :

Au-delà des équipes de direction qui travaillent régulièrement ensemble et de cas isolés d'enseignants.

d) Une offre non coordonnée sur les disciplines moins connues et une faiblesse de l'offre sur les esthétiques nouvelles :

Musiques actuelles, nouvelles technologies trop peu développées ou pratiquées. Ces disciplines se développent essentiellement dans le cadre d'initiatives locales et ne permettent pas d'être véritablement accessibles à tout usager de la communauté d'agglomération.

2. Une image des conservatoires qui n'exprime pas assez la dimension communautaire

a) Un déficit de communication, en interne et en externe :

- **En externe :** une communication par établissement, qui reste centrée sur la ville, pas de charte graphique commune...
- **En interne :** peu de liens entre les différentes équipes pédagogiques.
Si la concertation et le travail commun des équipes de direction est maintenant acquise et efficace, il reste à construire des liens entre les différentes équipes pédagogiques qui se connaissent peu entre elles.

b) Une diffusion riche mais peu lisible :

Un public encore trop centré sur les seuls usagers des conservatoires

c) Un faible sentiment d'appartenance communautaire :

Pas toujours de logo des Hauts de Bièvre sur les bâtiments, communication centrée sur l'histoire municipale de l'établissement. Les agents savent que leur employeur commun est la communauté d'agglomération, mais ils continuent de considérer « leur » conservatoire à l'aune de son action communale. Il en est sans doute de même au niveau des usagers encouragés en cela par une communication et un affichage centrés sur l'histoire municipale de leur établissement.

3. Une certaine disparité dans les ressources et les moyens matériels qui justifie l'objectif de mutualisation

a) Des locaux inégalement adaptés aux activités proposées :

Des équipements neufs et de très belle qualité à Châtenay-Malabry et Wissous, un futur équipement neuf à Verrières, un bâtiment à rénover à Antony, un bâtiment à restaurer entièrement à Bourg-la-Reine/Sceaux.

b) Des équipes administratives et techniques de tailles diverses :

Avec une véritable insuffisance dans certains établissements en rapport avec les effectifs d'élèves :

<i>Antony</i>		<i>Bourg-la-Reine Sceaux</i>		<i>Châtenay - Malabry</i>		<i>Verrières le buisson</i>		<i>Wissous</i>	
Equipe administrative	Effectif élèves	Equipe administrative	Effectif élèves	Equipe administrative	Effectif élèves	Equipe administrative	Effectif élèves	Equipe administrative	Effectif élèves
5	1232	11	1199	10	1051	3	406	3	300

c) Un parc instrumental globalement important, diversifié mais peu connu.

Instruments à cordes frottées	
Violons	18
Altos	14
Violons baroques	1
Violoncelles	23
Contrebasses	26
Violes de gambe	5

Instruments à cordes pincées	
Guitares acoustiques	28
Guitares électriques	6
Guitares basses	6
Harpes	19
Harpes celtiques	10
Harpe baroque	1
Harpe électroacoustique	1

Instruments à vents : bois	
Flûtes traversières	34
Piccolos	16
Flûtes en sol	2
Hautbois	21
Cor anglais	2
Clarinettes	47
Clarinettes basses	3
Chalumeaux	3
Cor de basset	1

Instruments à vents : cuivres	
Cornets	4
Trompettes	19
Trompettes baroques	2
Bugles	2
Cors	28
Trombones	20
Euphoniums et saxhorns	7

Claviers	
Pianos droits	89
Pianos à queue	32
Clavecins	6
Epinettes	3
Orgues	2
Claviers numériques	18
synthétiseur	1
Accordéons	5

Percussions	
Xylophones	12
Vibraphones	5
Marimba	7
Timbales	28
Grosse caisse	3
jeu de cloches tubulaires	2
Batteries	22

d) Une absence de mise en commun du fonds documentaire, des costumes, etc.

e) Un logiciel de scolarité dont les bases de données doivent être harmonisées.

III. Opportunités / Menaces

1. Opportunités

a) Une politique tarifaire unique (mise en place sur cinq ans) qui permet aujourd'hui d'aller vers une mise en réseau progressive des pratiques tout en respectant les historiques des structures :

L'intégration dans cette politique tarifaire du taux d'effort permet d'ouvrir les enseignements à un plus grand nombre d'usagers. Il reste cependant un pas important à franchir pour certains conservatoires qui pratiquaient des tarifs inférieurs à la grille communautaire décidée à terme. Ce pas ne pourra être franchi qu'en communiquant clairement sur les avantages de la mise en réseau.

b) La possibilité pour les habitants de bénéficier d'une meilleure répartition de l'offre sur le territoire :

Il conviendra dans ce but :

- de recenser les spécificités de chaque structure et d'identifier ce qui pourrait constituer leurs « pôles d'excellence »
- de construire une offre pédagogique complète, cohérente et complémentaire au profit de tous, allant du cursus traditionnel pour les futurs amateurs jusqu'aux cycles d'orientation professionnelle en passant par des parcours personnalisés.

c) La possibilité de mutualiser certains dispositifs et moyens afin d'améliorer l'offre aux usagers avec un objectif de coûts constants

d) Une communauté d'agglomération qui peut prendre toute sa place en Ile- de-France au vu de ses enseignements artistiques

2. Menaces

a) Le danger d'une uniformisation

Tout en recherchant le maximum de convergences, de cohérences et de mutualisations, il conviendra de veiller à ce que les conservatoires ne perdent pas leurs identités et leurs spécificités

b) Le risque d'une baisse de la qualité de l'enseignement et de l'exigence

La mise en cohérence doit se faire avec la plus forte exigence qualitative et éviter tout « nivellement par le bas », même si la réorganisation pédagogique devra en même temps veiller à prendre en compte tous les profils d'élèves.

c) Une mise en commun au détriment de l'existant qui fonctionne bien

d) La mise en place d'une structure lourde et complexe

2^{ème} partie

La mise en œuvre du projet communautaire pour la période 2014-2019

A l'issue des différentes phases de concertations, trois missions ont été définies :
L'enseignement et l'éducation artistiques, Le rayonnement, Le service aux usagers.
Ces missions sont déclinées dans la présente partie en objectifs généraux, objectifs opérationnels, actions concrètes et sont accompagnées des échéances et des moyens nécessaires pour les atteindre.

Dans cette deuxième partie les différentes entrées sont à comprendre ainsi :

- **Orientations et objectifs généraux** : la vision projetée.
- **Objectifs opérationnels** : les résultats à atteindre.
- **Plans d'actions** : les actions concrètes à mettre en place pour arriver au résultat attendu.
- **Moyens** : dispositifs concrets, outils méthodologiques, instances à créer, conventions, ressources budgétaires, moyens matériels etc.
- **Echéances** :
 - Pour la rentrée 2014-2015
 - Pour la rentrée 2015-2016
 - Pour 2016 et au-delà

Un tableau synthétique de mise en œuvre regroupant l'ensemble du plan d'action se trouve à la fin du document.

I. L'enseignement et l'éducation artistiques

1 - Vers une évolution des pratiques pédagogiques

a) Mettre en place des parcours personnalisés et modulaires pour s'adapter au rythme des élèves tout en garantissant une exigence artistique

Un parcours cohérent et adapté pourra être proposé aux élèves qui ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre un cursus complet contraignant et qui est probablement en partie à l'origine de l'importante déperdition d'effectif à la fin du cycle 2 et dans le cycle 3.

Ces parcours personnalisés pourront être envisagés à partir de la fin du cycle 2 (ou après un premier passage à l'examen) et feront l'objet d'un « contrat de formation » défini en concertation entre l'établissement et l'élève.

Par ailleurs, il peut être proposé des « parcours modulaires sur contrat » permettant :

- ✓ d'être accompagné dans une démarche artistique amateur
- ✓ de découvrir et de s'ouvrir à d'autres pratiques et d'autres esthétiques
- ✓ d'être encouragé à la « pratique du spectateur »

La création de modules spécifiques (*ateliers, stages, cours spécifiques sur une période donnée...*) et l'ouverture d'une offre pédagogique cohérente sur l'ensemble des cinq conservatoires enrichiront les possibilités de parcours.

Ces dispositifs, véritables « parcours de formation », seront discutés avec l'autorité pédagogique, évalués et envisagés en articulation avec les propositions existantes concernant l'accompagnement des pratiques amateurs sur le territoire.

Actions concrètes

Définir des "contrats de formation" pour les parcours personnalisés en fonction des attentes des élèves concernés, des exigences à maintenir et des possibilités de l'ensemble des établissements. Ces parcours sont destinés aux élèves en cycle III et plus exceptionnellement vers la fin de cycle II. Créer des parcours modulaires sur contrat et définir leurs conditions d'accès et leurs modalités d'évaluation.

b) Créer une cohérence des évaluations et du contrôle continu

Comme le Projet Communautaire vise à harmoniser l'organisation pédagogique sur l'ensemble du territoire, il paraît inévitable que les modalités d'évaluation des élèves et de leurs parcours doivent aussi tendre vers une harmonisation.

Cependant, compte tenu des historiques et des rayonnements différents des conservatoires, l'unification complète des dispositifs d'évaluation serait problématique.

Les dispositions retenues devront faire l'objet d'une information claire aux usagers et à leurs familles.

Il est donc envisagé :

- de mener une réflexion commune permettant d'harmoniser les conceptions, les indicateurs et les critères pour les évaluations et le contrôle continu.
- de laisser la responsabilité de l'organisation à chaque établissement afin de maintenir la proximité entre ces dispositifs et la réalité des élèves et de leur parcours
- d'envisager de manière progressive une mise en commun des évaluations pour les fins de cycle III amateur sous réserve d'une véritable concertation pédagogique en amont.
- de mettre en place une harmonisation de l'utilisation du bulletin de l'élève et des informations données aux familles par le biais du logiciel Rhapsodie.

La rédaction d'une charte sur l'évaluation reprendra et précisera l'ensemble de la réflexion menée dans le cadre des concertations intercommunales.

Plusieurs questions ont été débattues lors de cette concertation et aideront à déterminer les options à prendre.

- *Evaluer... pourquoi ?*
Faire un bilan et permette aux élèves de se situer
- *Evaluer... Pour qui ?*
Pour les élèves, les professeurs, les parents, l'établissement
- *Evaluer... quoi ?*
Ce qui relève du savoir et de la technique
Ce qui relève de la personne
- *Evaluer... comment ?*
L'évaluation continue : L'évaluation terminale des cycles, l'autoévaluation

Actions concrètes

Rédiger une charte de l'évaluation pour les cinq conservatoires :
Modalités pour les évaluations de fin de cycle et le contrôle continu.
Réfléchir et formaliser les critères pédagogiques pour la mise en commun du Certificat d'Etude Musicale, Chorégraphique ou Théâtrale (fin de cycle III amateur).

c) Mieux faire connaître et rayonner le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) du CRD au sein de la communauté d'agglomération et au-delà

Le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux étant le seul établissement sur le territoire à pouvoir proposer un cycle d'orientation professionnelle, il est important de valoriser et développer ce cycle, en ouvrant son accès aux élèves des autres conservatoires du territoire.

Le cadre complet et réglementaire sera précisé et détaillé à partir des données suivantes :

- ✓ Le cycle d'orientation professionnelle est le domaine du CRD ; en cas de réussite, l'élève devient élève du CRD.
- ✓ Le concours d'entrée se fait à Bourg-la-Reine/Sceaux. En cas de réussite, l'élève peut suivre son cours individuel d'instrument dans son conservatoire d'origine dans le cadre d'une convention qui garantit cet enseignement suivant des modalités précises (notamment que le cours d'instrument soit donné par un enseignant titulaire du CA ou sur le grade de PEA) et s'engage à suivre l'ensemble des autres disciplines du cycle d'orientation professionnelle au CRD.
- ✓ Il semble de l'intérêt de l'élève de faire l'ensemble des Unités d'Enseignement du cycle avec des élèves qui sont également dans le même cursus d'orientation professionnelle. L'élève reste libre, s'il le souhaite et dans la mesure où cela ne gêne pas ses cours au CRD, de suivre une autre pratique collective au sein de son conservatoire d'origine.

Pour permettre au COP de mieux rayonner sur le territoire intercommunal, des actions de diffusion pourront se mettre en place dans les autres conservatoires permettant à ces grands élèves de se produire en public dans le cadre de manifestations prévues dans leurs cursus.

Actions concrètes

Ouvrir le COP aux autres conservatoires de l'agglomération conformément aux textes officiels.
Mettre en place un plan d'actions concret permettant aux élèves en COP de mieux rayonner sur le territoire des Hauts de Bièvre.

d) Formaliser une organisation commune des cycles pour tous les conservatoires

L'année 2014-2015 verra l'élaboration des projets d'établissement avec la rédaction d'un règlement des études propre à chaque conservatoire. La partie commune de ces règlements pourra alors être regroupée, donnant un référentiel d'organisation pédagogique intercommunal commun pour nos établissements.

Afin d'harmoniser l'offre pédagogique intercommunale, il conviendra notamment de renforcer un socle commun autour de certains objectifs et dispositifs pédagogiques (suivi des élèves, modalités de l'évaluation, lien entre les cours et les actions de diffusion...).

Les cycles 1 et 2 :

Afin de ne pas complexifier le fonctionnement actuel de chaque établissement il est convenu de laisser à chaque conservatoire la responsabilité de l'organisation des cycles 1 et 2 en conformité avec les schémas nationaux d'orientation pédagogique (SNOP).

Le cycle III amateur :

Il s'appuiera sur trois orientations :

- L'ouverture de l'enseignement pour les amateurs à un plus grand nombre d'élèves, tout en restant un parcours exigeant et cohérent qui nécessite du temps et de l'investissement.
- L'ouverture artistique au-delà du simple cours instrumental, chorégraphique ou théâtral
- Le choix pour les élèves entre une formation à la pratique en amateur ou une préparation à un cycle d'orientation professionnelle. Une réflexion particulière pourra être menée pour les élèves des différents conservatoires qui envisageraient d'accéder au cycle spécialisé assuré par le CRD.

Les contenus et l'organisation du cursus s'appuieront sur les éléments suivants :

- Les élèves qui s'engagent dans ce cycle III amateur élaborent avec l'équipe pédagogique un projet artistique cohérent qu'ils s'approprient
- Un équilibre entre les cours collectifs et individuels est la règle.
- L'enseignement peut être organisé sous la forme d'un parcours personnalisé ou modulaire.

Enfin, il est considéré comme évident que toute réflexion sur les objectifs de ces trois cycles ne saurait voir le jour sans donner la possibilité aux enseignants et à leurs élèves de se connaître, d'échanger et de monter des projets communs.

Il est proposé de créer un « conseil pédagogique communautaire » pour traiter ces questions.

Action concrète

Rédiger un référentiel d'organisation pédagogique des études au niveau communautaire décliné localement en fonction des spécificités des établissements.

e) Ouvrir la pédagogie aux outils numériques

Aujourd'hui, les établissements d'enseignement artistiques ne sauraient à l'évidence s'abstraire de la prise en compte des nouveaux moyens informatiques et numériques, audios et audiovisuels.

Ces moyens, selon les cas, peuvent faire évoluer les pratiques pédagogiques actuelles dans leurs organisations et leurs contenus

Ils concernent en effet :

- la communication interne et externe des équipes et leur participation à différents réseaux professionnels
- le suivi des activités des élèves et de leur scolarité
- la conception et le suivi des projets pédagogiques (en particulier pour les intervenants en milieu scolaire)
- la connaissance, la découverte et la transmission des nouvelles expressions artistiques
- les méthodes pédagogiques adaptées à tous les publics et notamment le public en situation de handicap
- la création musicale (M.A.O. par exemple)
- la réalisation de supports audiovisuels au service de la création et de la pédagogie pour la danse, le théâtre et les arts plastiques.

Ils posent cependant des questions importantes qu'il convient d'intégrer dans le projet :

- celle des droits et de la propriété intellectuelle
- celle des moyens matériels (équipements, réseaux et connections)
- celle d'une formation adaptée pour les personnels
- celle de la sécurité des données et de la responsabilité des utilisateurs

Enfin, il faut noter que l'utilisation de ces moyens numériques est actuellement très différente d'un établissement à l'autre en raison d'une plus ou moins grande accointance des agents avec ces technologies et de conservatoires plus ou moins équipés.

Compte-tenu de la complexité de ces questions, il est envisagé de mener différentes expérimentations pédagogiques. Celles-ci pourront ensuite être généralisées à partir d'une évaluation en termes d'investissement de la part des enseignants, de l'impact sur la formation des élèves et des moyens susceptibles d'être mis à disposition.

Action concrète

Inventorier les outils disponibles ou à acquérir en fonction d'objectifs pédagogiques et artistiques précis.

2- Vers une offre cohérente et complémentaire

a) Harmoniser les conditions d'enseignement individuel

Les temps de cours dans les différentes disciplines doivent évoluer vers une harmonisation sur l'ensemble des conservatoires sur la base d'une grille pertinente.

La priorité est donnée au cycle 1 pour septembre 2014.

L'harmonisation des cycles 2 et 3 se fera progressivement à partir de septembre 2015 et au-delà.

Action concrète

Harmoniser les temps de cours sur l'ensemble des conservatoires sur la base d'une grille pertinente.

b) Mettre en cohérence les pratiques collectives

Les pratiques collectives s'appuient sur un existant déjà riche sur le territoire communautaire mais présentent cependant quelques faiblesses : effectifs parfois insuffisants dans certaines structures, problèmes de compatibilité des horaires, problèmes de matériels et de transport.

Il conviendrait :

- De mieux faire connaître l'offre de pratiques collectives des conservatoires sur le territoire pour permettre la circulation des élèves dans différents ensembles et favoriser les regroupements possibles entre deux formations complémentaires sur un projet ponctuel.
- D'ouvrir les différents ensembles existants aux amateurs de haut niveau et aux grands élèves des autres conservatoires.
- D'établir ou maintenir un lien avec les adultes et les anciens élèves par la création d'ensembles spécifiques, (vocaux et instrumentaux) et de groupes chorégraphiques et théâtraux communautaires.
- De mutualiser des ressources pour résoudre en partie le problème de disponibilité de salles, de régie technique et de transport d'instruments.

Actions concrètes

Promouvoir les opérations communes à plusieurs établissements.

Concevoir des activités régulières de pratiques collectives organisées au niveau communautaire.

c) Rendre effective la complémentarité des établissements sur les disciplines « rares »

Bien qu'il est difficile de proposer partout l'enseignement de toutes les disciplines, il est important d'identifier les disciplines « rares » dans chaque conservatoire, de les mettre en cohérence avec les demandes du territoire, de mieux assurer les complémentarités entre conservatoire et de développer l'information sur cette offre au niveau communautaire.

Action concrète

Identifier les classes concernées et mettre en cohérence les demandes du territoire.

d) Développer la transversalité entre les domaines et les disciplines dans les conservatoires et inter-conservatoires

La mise en commun de ressources pédagogiques et matérielles permettra des initiatives fédératrices qui contribueront, outre au renforcement de l'identité communautaire, à développer une véritable pédagogie de projet et une conception globale de la formation en s'appuyant sur la richesse de l'offre des cinq conservatoires.

Elle prendrait deux formes principales :

- des évènements ponctuels rassemblant des élèves de différents conservatoires.
- la mise en valeur de projets sur l'année sélectionnés dans chaque conservatoire et faisant l'objet d'une promotion et d'une diffusion communautaire.

Pour les cours collectifs spécifiques : la culture musicale, l'écriture, la composition, l'histoire du théâtre... la mobilité des élèves et l'ouverture de ces classes à tous les élèves de la communauté d'agglomération doivent être encouragées.

Actions concrètes

Développer la pédagogie de projets.

Ouverture des cours collectifs spécifiques dispensés dans un conservatoire aux élèves des autres établissements.

3 – Vers une offre enrichie

a) Identifier clairement le cursus adulte au niveau communautaire et améliorer l'offre pour la pratique amateur

L'adulte « débutant » se situe clairement dans une perspective de pratique amateur sans velléité de passer des examens et avec une dimension « loisir » qu'il convient de prendre en compte. Certains d'entre eux peuvent, par ailleurs, être d'anciens élèves qui souhaitent poursuivre une pratique exigeante et continuer à jouer en groupe. Leurs demandes sont, par essence, diversifiées et impliquent de la part des équipes pédagogiques une adaptabilité particulière.

Il convient donc de distinguer et d'organiser différemment les offres de pratiques destinées aux enfants et aux adultes en retenant les orientations suivantes :

- Des actions centrées sur la formation des adultes « acteurs culturels actifs » par le biais de modules : conférences, cours de culture etc.
- Une offre communautaire, soit homogène, soit complémentaire entre les conservatoires
- La possibilité d'envisager l'enseignement avec une temporalité différente que le seul modèle du cours hebdomadaire traditionnel.
- Pour certaines disciplines, la mise en place de groupes hétérogènes en termes de niveaux.
- La mise en place d'un cursus spécifique adulte avec un « contrat de formation »

Actions concrètes

Recenser l'offre existante.

Identifier les compétences dans chaque conservatoire et les croiser avec les demandes du territoire.

b) Ouvrir l'enseignement sur d'autres esthétiques et courants artistiques

Aujourd'hui la communauté d'agglomération est déjà riche de certaines pratiques dans les domaines de la musique traditionnelle, du jazz et des musiques actuelles : cithare vietnamienne, big band, marching band, batterie jazz, sound painting, jam-sessions et soirées ateliers, création, MAO, musiques amplifiées, studio d'enregistrement...

Les conservatoires doivent pouvoir également s'ouvrir aux nouvelles esthétiques : musiques d'aujourd'hui, arts et théâtre de rue, danses urbaines, arts visuels...

Cela nécessite de :

- S'appuyer sur la "poly compétence" de beaucoup d'enseignants
- Travailler et conventionner avec les associations et identifier les publics.
- Faire circuler les compétences et travailler avec les différents départements pédagogiques
- Promouvoir le travail commun des professionnels et des amateurs

Actions concrètes

Organiser des actions communes.

Elaborer une offre de formation modulaire sous contrat et définir les conditions d'accès et les modalités d'évaluation.

II. Le Rayonnement

1 – Vers une contribution plus active à l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire

a) Enrichir le partenariat avec l'Education Nationale en l'articulant avec les missions d'enseignement artistique.

D'une façon générale, la participation des conservatoires à l'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires poursuit des objectifs de démocratisation et d'accessibilité. Ainsi, ces dispositifs pourraient être définis comme visant à faciliter l'accès à ceux qui naturellement ne viendraient pas au conservatoire car ils pensent que le conservatoire n'est pas pour eux. Ils peuvent prendre des formes très diverses, des présentations d'instruments jusqu'aux orchestres, chœurs et danse à l'école, en passant par les spectacles destinés aux scolaires.

Il ne s'agit pas simplement de « donner l'envie de s'inscrire dans un conservatoire », mais de contribuer à permettre à tous les enfants du territoire de rencontrer, pratiquer, connaître l'expression culturelle et artistique.

L'inscription dans un projet communautaire permettrait :

- Le montage de projets communs, fédérateurs
- L'interaction avec des professionnels,
- la mutualisation et le travail en réseau avec l'harmonisation du temps de concertation,
- Le partage de compétence et la participation à des actions communes de formation
- La mise en valeur de plusieurs projets sélectionnés
- La mutualisation du matériel existant
- Des échanges de répertoire
- L'utilisation des espaces de diffusion des Hauts de Bièvre
- Le développement des classes à horaires aménagées

Cela nécessite :

- Une réflexion sur la place et le rôle de l'Intervenant en milieu scolaire (IMS)
- Une "enveloppe" financière fléchée
- La constitution d'un parc instrumental et technologique dédié aux IMS
- La possibilité de faire appel aux compétences des enseignants des conservatoires,
- Un temps d'échanges
- De profiter des espaces de diffusion de la communauté d'agglomération

Actions concrètes

Redéfinir le rôle de l'intervenant en milieu scolaire (IMS).

Accompagner la dynamique et la réflexion du groupe IMS.

Poursuivre et développer les dispositifs à l'école élémentaire et au collège (interventions en musique, danse et théâtre, orchestre à l'école...).

Créer une section musicale dans un Lycée de la communauté d'agglomération.

Proposer l'établissement d'enseignement artistique comme partenaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

2 – Vers une démocratisation des actions des conservatoires

a) Toucher un public plus large par les actions de diffusion

Le public « non-inscrits » bénéficie de l'action des conservatoires sous des formes différentes (interventions en milieu scolaire, public des manifestations et animations...).

La *diffusion* a deux fonctions étroitement articulées et complémentaires :

- c'est un élément de la **formation** donnée aux élèves (apprentissage du "métier" d'interprète) et constitue un élément essentiel des projets pédagogiques
- c'est une **composante de la vie culturelle** du territoire et du rayonnement des établissements

Des efforts doivent être entrepris sur le « faire-savoir ».

Une politique commune de diffusion et de création permettrait :

- d'unifier l'organisation des manifestations des conservatoires (cohérence des calendriers, billetterie, modalités de réservations...)
- de promouvoir sur le territoire les réalisations de chaque conservatoire.
- d'organiser des prestations hors les murs auprès de publics souvent éloignés par empêchement des lieux de diffusion (centres aérés, médiathèques, crèches, hôpitaux, prisons, maisons de retraite, foyers, gares...)
- de mieux coordonner l'action culturelle avec la pédagogie.
- de valoriser les artistes-enseignants en développant notamment une saison artistique où les professeurs des conservatoires se produiraient.

En pratique, la mise en œuvre des actions de diffusion implique une logistique complexe :

- Programmation, assortie ou non d'une thématique
- Rencontres avec les professeurs pour définir plus précisément le contenu artistique
- Planning des répétitions
- Disponibilités et réservation des salles
- Location de matériel (partitions, instruments, costumes, éléments de décors...)
- Transport d'instruments et de matériel
- Moyens humains supplémentaires : personnels techniques/régie
- Campagne de communication
- Rémunération éventuelle des artistes
- Billetterie
- Accueil du public

La création d'un poste de professeur animateur-coordonateur pour l'ensemble des conservatoires pourrait favoriser l'harmonisation et la cohérence des différentes programmations au niveau intercommunal.

Actions concrètes

Organiser une saison culturelle intercommunale.

Mettre en place des projets pédagogiques et artistiques intercommunaux ambitieux.

Etudier la mise en place de concerts par les artistes enseignants des Hauts de Bièvre.

b) Accompagner les pratiques amateurs sur le territoire et contribuer à leur développement

Cela concerne :

- Les élèves qui ont terminé leur deuxième cycle (ou après un premier passage à l'examen) et qui souhaitent poursuivre dans le cadre d'une «pratique amateur continuée».
- Les adultes qui souhaitent reprendre une pratique artistique encadrée.
- L'accueil de groupes extérieurs amateurs (chorales, groupes musicaux, ateliers chorégraphiques, compagnies de théâtre...) dont les établissements peuvent aider au développement en mettant à leur disposition des locaux, des matériels, de la documentation ou en leur dispensant des conseils, voire en leur proposant de participer à certains projets.

De plus, les élèves en cours d'études, dès qu'ils disposent d'une relative autonomie artistique, pourront participer à des actions et des programmes au sein de structures extérieures de pratique amateur.

Des collaborations et des conventionnements avec les partenaires concernés pourront se mettre en place.

Actions concrètes

Mettre en œuvre une pratique artistique au-delà des études dans un conservatoire.

Favoriser les rencontres, les concertations et les projets communs avec les associations de pratique amateur.

c) Favoriser la diversification des publics :

Trois objectifs généraux sont proposés :

- L'accès aux pratiques culturelles des « publics empêchés » (en difficulté sociale, éloignés de la culture, en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, hospitalisés...), petite enfance, quartiers sensibles...
- Le partage intergénérationnel
- La dimension « lieux ressources » des conservatoires ouverts à la population

L'ensemble des enjeux et des évolutions possibles et souhaitables retenus dans le cadre du projet communautaire implique de nombreux partenariats structurés et pérennes, autant dans le domaine des enseignements que de la diffusion.

Certains objectifs plus particuliers pourront se mettre en place pour ces partenariats, comme :

- Une meilleure connaissance des conservatoires
- Une mise en situation des élèves avec des publics différents
- Une ouverture sur d'autres lieux et d'autres arts
- Des actions dans les quartiers "sensibles"
- Une meilleure connaissance des milieux professionnels et des métiers connexes (technique, médiation, décors, mise en scène...)

Actions concrètes

Créer une synergie avec d'autres partenaires :

Développer les concerts hors les murs, le dispositif "DEMOS", le lien avec les publics empêchés (handicap et difficultés d'apprentissage, hôpitaux...), la petite enfance, le partage intergénérationnel, les quartiers sensibles.

Développer la dimension "lieux ressources" du conservatoire, ouvert à la population.

3 - Vers un renforcement de l'identité communautaire des enseignements artistiques

a) Assurer une meilleure information à l'attention des usagers sur le contenu et l'organisation des enseignements

D'une manière générale, l'amélioration de la communication et de l'information est l'une des conditions nécessaires au développement de la dynamique entre les conservatoires.

La question de la communication et de l'information doit être traitée à quatre niveaux :

1. Une meilleure lisibilité et une plus forte cohérence des actions en matière d'enseignements artistiques sur le territoire
2. Une amélioration de l'information des élèves sur l'organisation des enseignements
3. Une meilleure promotion des productions des établissements
4. Une communication plus fluide entre les équipes des conservatoires

Parmi les dispositifs envisageables :

- La liste des personnels diffusée à tous
- Le développement des pages dédiées aux conservatoires sur le site internet des Hauts-de-Bièvre
- Une charte graphique commune
- Des supports de communication (formats papier et numérique) regroupant une présentation des cinq conservatoires accompagnée du calendrier des manifestations
- L'utilisation des réseaux sociaux.

Actions concrètes

Meilleure utilisation des supports de communication existants.

Elaboration d'une plaquette de communication commune.

Dynamiser les pages internet dédiées à l'enseignement artistique.

Elaborer une charte graphique.

Utiliser les réseaux sociaux.

Proposer une offre communautaire homogène et lisible en montrant les complémentarités entre les établissements.

b) Promouvoir et assurer une plus grande lisibilité de l'ensemble des manifestations artistiques des conservatoires

Les actions des conservatoires ne sont pas suffisamment connues des Alto-Biévrois. Il est important que la richesse et la diversité des manifestations proposées par ces établissements rayonnent sur le territoire.

Une élaboration concertée des différentes saisons des conservatoires renforcera la lisibilité des actions de diffusions en apportant une cohérence et une identité culturelle dans l'offre communautaire proposée au public.

Une meilleure identité culturelle communautaire permettrait la circulation des usagers d'un conservatoire à l'autre.

Action concrète

Elaborer de manière concertée les différentes saisons artistiques des conservatoires.

4 - Vers une dynamique plus communautaire pour les personnels

a) Développer et favoriser les échanges entre les personnels des cinq conservatoires

La réflexion et l'élaboration du Projet Communautaire des Enseignements Artistiques a été l'occasion pour l'ensemble des personnels de l'agglomération de se rencontrer et d'échanger sur leur quotidien mais également sur la dimension communautaire de leurs métiers.

Au-delà de ce projet, des instances de concertation doivent se poursuivre afin de :

- Poursuivre la réflexion pédagogique,
- Faciliter les projets communautaires, les projets interclasses et inter-établissements
- Améliorer les procédures communes administratives et techniques

Il restera à définir pour chacune des instances

- Leur fréquence
- Les sujets
- Le lieu

Le recrutement des enseignants représente un élément important de cette dynamique. En effet, certains professeurs enseignent sur le territoire des Hauts-de-Bièvre mais aussi dans d'autres collectivités.

Afin de fidéliser les agents, de faciliter le travail inter établissement, le travail de concertation entre directeurs et le service des Ressources Humaines est à poursuivre dans la mutualisation des postes et leur recrutement.

De plus, une disparité dans la composition des équipes administratives et techniques des différents conservatoires est constatée.

Afin de développer le fonctionnement communautaire des établissements, il serait profitable de réfléchir quant à la mutualisation des agents sur certains champs de compétence et ainsi faciliter le quotidien des structures.

Actions concrètes

Encourager le recrutement d'enseignants sur plusieurs établissements.

Mettre en place des instances communautaires de concertation pédagogique et des dispositifs pour le montage plus aisé de projets pédagogiques inter-établissements.

Travailler sur les complémentarités possibles des équipes administratives, techniques et pédagogiques.

b) Harmoniser les conditions de travail des enseignants en reconnaissant leur statut d'enseignants/artistes et des personnels administratifs et techniques

Actuellement, les conditions de travail du personnel enseignant, administratif et technique des différents conservatoires restent différentes selon que les agents sont issus des transferts des Villes ou recrutés directement par l'Agglomération.

Une étude en vue d'harmoniser les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'agglomération est en cours.

Action concrète

A définir en fonction des résultats du groupe de travail piloté par les ressources humaines.

c) Définir des priorités dans le plan de formation du personnel en fonction des orientations du projet communautaire

Les évolutions et les axes de travail décrits dans le présent document ne peuvent s'envisager qu'avec du personnel en capacité de les mettre en œuvre.

C'est la question de l'accompagnement au changement et à l'évolution des métiers qui est ici posée. Elle interroge les méthodes de travail de chacun mais, plus encore, celles du travail collectif avec des objectifs communs.

La formation est l'un des outils susceptibles d'apporter des éléments de réflexion et de réponse à ces questionnements. Elle permet de mieux comprendre les enjeux et les nouveaux environnements dans lesquels nos établissements doivent aujourd'hui évoluer et s'adapter aux nouveaux publics appelant de nouvelles pédagogies et des fonctionnements différents.

Un plan pluriannuel priorisant les actions de formation et leur déroulement doit être programmé parallèlement à la mise en œuvre du projet communautaire des enseignements artistiques.

Action concrète

Travailler en lien avec les ressources humaines à la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel pour l'ensemble des personnels.

d) Améliorer la communication entre les personnels des conservatoires et le siège

Force est de constater que les agents des conservatoires des Hauts-de-Bièvre ressentent un faible sentiment d'appartenance communautaire et continuent de considérer « leur » conservatoire à l'aune de son action communale. La Communauté d'agglomération apparaît comme une structure dont l'organisation et les procédures sont nébuleuses. Dans ce contexte, les relations de travail entre le siège de l'agglomération et les conservatoires ne sont pas simples.

Afin de mieux pouvoir travailler ensemble, il convient de mieux expliciter les missions de chaque direction et de formaliser en conséquence des procédures de travail claires et pérennes. Il convient également de favoriser les usages d'intranet pour les professeurs.

Actions concrètes

Constituer un groupe de travail pour définir les attentes et les conditions d'une communication et de concertations plus efficaces.

Favoriser les usages d'intranet pour les personnels.

III. Le service aux usagers

1 - Vers une amélioration et une simplification du service aux usagers

a) Faciliter les inscriptions administratives

Afin d'améliorer le service aux usagers, il convient de simplifier les procédures de réinscription en étudiant la possibilité de dématérialiser le dispositif et de procéder ainsi aux réinscriptions en ligne. En revanche, les inscriptions semblent nécessiter un contact préalable avec les familles pour leur apporter des explications sur les cursus et l'organisation de la scolarité au Conservatoire.

Afin de simplifier également les modalités de règlement, il convient de généraliser la possibilité de paiement par carte bancaire dans tous les conservatoires et de proposer le prélèvement automatique. A terme, il pourrait être envisageable que le règlement des appels de cotisation s'effectue en ligne sur un « portail famille » et éviter ainsi aux usagers de se déplacer.

Actions concrètes

Proposer le paiement en ligne et dématérialiser les procédures.
Harmoniser et développer le logiciel de gestion Rhapsodie.

b) Faciliter la transmission d'informations « en temps réel » avec les élèves et leur famille

- **Envoi de SMS pour avertir les familles des absences de professeurs :**

Le Conservatoire de BLR/SCX a expérimenté l'envoi de SMS aux familles pour les informer de l'absence d'enseignants grâce à un stock de 100 SMS disponibles sur Rhapsodie. Ce mode de communication se révèle extrêmement pratique pour les parents, les élèves et les agents. Il serait souhaitable que cette possibilité soit étendue à l'ensemble des Conservatoires avec un stock de SMS plus important.

- **Envoi de mails et mise en commun des modèles de courriers dans Rhapsodie :**

Les Conservatoires privilégient désormais l'envoi de courriers électroniques plutôt que l'envoi de courriers postaux aux familles quand cela est possible. Les appels de cotisation et l'annonce du programme des manifestations font déjà l'objet de l'envoi de courriels via Rhapsodie ou grâce à l'export des adresses électroniques des familles dans Outlook. Une mise en commun des modèles de courriers administratifs pourrait être envisagée sur Rhapsodie.

Actions concrètes

Harmoniser et mutualiser les procédures et les dispositifs d'information.
Systématiser l'utilisation des sms, courriels...

2 - Vers un même niveau d'accueil pour l'ensemble des conservatoires

a) Disposer d'un accès similaire aux ressources matérielles de tous les établissements par la mutualisation

Depuis le transfert des conservatoires, la communauté d'agglomération s'est employée à enrichir les ressources matérielles des conservatoires : documentation, achat de partitions, de costumes, d'instruments de musique. Elle a doté l'ensemble des conservatoires d'un logiciel de gestion et d'administration commun. Néanmoins, l'ensemble des ressources sont gérées de façon autonome sans transversalité. Afin d'assurer un même niveau d'accueil aux usagers, il convient de mutualiser au mieux les moyens des conservatoires.

Cette mutualisation passe avant tout par le développement du logiciel de gestion et d'administration (Rhapsodie), notamment pour :

- La mise en place d'un référentiel « base de donnée » commun afin de faciliter le partage d'information
- L'extension de l'utilisation du logiciel aux personnels techniques afin de gérer les besoins techniques liés aux manifestations et d'accéder à un planning unique mêlant les activités liées aux cours et les activités liées aux manifestations
- La mise en place d'une parthèque commune : le logiciel Rhapsodie offre la possibilité de gérer les partitions de façon dématérialisée. Cela faciliterait la gestion administrative des partitions, le suivi des prêts effectués et l'interrogation à distance par les professeurs. Au regard de la quantité des partitions à référencer, il semble peu probable que cette mission puisse être gérée en interne. Il faudra très certainement faire appel à une personne qualifiée capable de créer une nomenclature professionnelle. Des partenariats avec des médiathèques pourraient être envisagés.

Mais également par :

- Un référencement commun des costumes de danse et de théâtre
- Un inventaire global du parc instrumental des conservatoires et la mise en place d'une politique d'achat et d'entretien mutualisée.
- Une meilleure répartition des ressources financières, techniques et humaines selon les moyens des conservatoires.

Actions concrètes

Mettre à jour les inventaires et les faire connaître : instruments, partitions, documentations, costumes...

Unifier les modes de gestion (Rhapsodie, politique d'achat cohérente...).

b) Avoir un règlement intérieur général pour l'ensemble des conservatoires

De nombreuses questions se posent au sujet de la gestion des entrées et sorties des enfants, de la responsabilité du Conservatoire vis-à-vis des parents avant, pendant et à l'issue des cours, du suivi des absences des élèves, des consignes d'évacuation des bâtiments et de sécurité incendie

Afin de faciliter l'accueil des usagers au sein des conservatoires des Hauts-de-Bièvre, de partager les procédures et de disposer de consignes communes pour les questions liées à la sécurité et à la responsabilité des Conservatoires, il convient de mettre en place un règlement intérieur commun, chargé d'établir l'organisation générale, les modalités d'inscription et de tarification, les règles de vie, les obligations des élèves et des professeurs. L'objet du règlement intérieur sera de mettre en évidence les dispositions de nature à harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à la vie de l'établissement : élèves, parents d'élèves, étudiants, personnels administratifs et techniques, enseignants, direction, partenaires privés ou institutionnels, etc.

Toute inscription ou réinscription au Conservatoire entraînera l'entière acceptation de ces règlements.

Action concrète

Rédiger le document commun avec en annexe les spécificités pour chaque établissement.

c) Harmoniser les modalités d'accès des nouveaux élèves et de suivi des familles

Les conservatoires des Hauts-de-Bièvre ont actuellement défini chacun leurs modalités d'accès des nouveaux élèves et de suivi par les familles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement intérieur commun, un volet particulier sera accordé à l'harmonisation des critères pour les modalités d'accès des nouveaux élèves et des listes d'attente.

Actions concrètes

Définir des critères et des modalités communes pour la gestion des listes d'attente.

Optimiser les dossiers des élèves dans Rhapsodie.

Harmoniser et mutualiser les équipes administratives.

d) Poursuivre la convergence des tarifs pour les cursus et les activités spécifiques

Compte tenu de la disparité des tarifs pratiqués par l'ensemble des conservatoires des Hauts-de-Bièvre, la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire harmonisée sur l'ensemble des équipements, s'est avérée une démarche nécessaire et prioritaire afin de rétablir le principe d'égalité des citoyens devant un même service public au sein d'une seule agglomération et de permettre la création de passerelles pédagogiques d'un conservatoire à l'autre.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a fait le choix de retenir des modalités tarifaires tenant compte des revenus et de la situation familiale des habitants du territoire, à travers la mise en place d'un taux d'effort basé sur le quotient CAF (Caisse d'allocation familiale).

Afin de limiter l'impact des nouvelles grilles tarifaires sur les familles et de garantir l'équilibre financier de cette réforme, il a été décidé de mettre en œuvre un plan de convergence sur 5 ans pour aboutir à une tarification commune pour l'ensemble des conservatoires en faisant varier les bornes hautes et les bornes basses (tarif mini et tarif maxi) des grilles de taux d'effort.

Action concrète

Veiller à la cohérence pédagogique des prochaines évolutions tarifaires.

Le plan d'action

	Orientations et objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions concrètes	Échéances	Moyens à terme
1 - L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION ARTISTIQUES	Vers une évolution des pratiques pédagogiques	Mettre en place des parcours personnalisés et modulaires pour s'adapter au rythme des élèves tout en garantissant une exigence artistique	Définir des "contrats de formation" pour les parcours personnalisés en fonction des attentes, des élèves concernés, des exigences à maintenir et des possibilités de l'ensemble des établissements Ces parcours sont destinés aux élèves en cycle III et plus exceptionnellement vers la fin de cycle II Créer des parcours modulaires sur contrat et définir leurs conditions d'accès et leurs modalités d'évaluation	Mise en place généralisée des parcours personnalisés : rentrée septembre 2015 Définition de l'offre modulaire : septembre 2015	Temps pédagogique Temps administratif Formation des personnels
		Créer une cohérence des évaluations et du contrôle continu	Rédiger une charte de l'évaluation pour les cinq conservatoires : Modalités pour les évaluations de fin de cycle et le contrôle continu Réfléchir et formaliser les critères pédagogiques pour la mise en commun du Certificat d'Etude Musicale, chorégraphique ou théâtrale (fin de cycle III amateur)	Rentrée septembre 2015 ----- Rentrée septembre 2016	
		Mieux faire connaître et rayonner le Cycle d'Orientation Professionnel du CRD (COP) au sein de la Cahb et au-delà	Ouvrir le COP aux autres conservatoires de l'agglomération conformément aux textes officiels Mettre en place un plan d'actions concret permettant aux élèves en COP de mieux rayonner sur la Cahb	Rentrée septembre 2015 Expérimentation pour le piano rentrée septembre 2014	
		Formaliser une organisation commune des cycles pour tous les conservatoires	Rédiger un référentiel d'organisation pédagogique des études au niveau communautaire décliné localement en fonction des spécificités des établissements	Rentrée septembre 2015	
		Ouvrir la pédagogie aux outils numériques	Inventorier les outils disponibles ou à acquérir en fonction d'objectifs pédagogiques et artistiques précis	Rentrée septembre 2016	
	Vers une offre cohérente et complémentaire	Harmoniser les conditions d'enseignement individuel	Harmoniser les temps de cours sur l'ensemble des conservatoires sur la base d'une grille pertinente	Cycle 1 : septembre 2014 ----- Cycles 2 et 3 : septembre 2015 et au-delà	Augmentation de la masse salariale : voir étude du cabinet "abcd" Temps pédagogique Temps administratif et technique
		Mettre en cohérence les pratiques collectives	Promouvoir les opérations communes à plusieurs établissements Concevoir des activités régulières de pratiques collectives organisées au niveau communautaire	Rentrée septembre 2015	
		Rendre effective la complémentarité des établissements sur les disciplines "rares"	Identifier les classes concernées Mettre en cohérence les demandes du territoire	Mise en place progressive à partir de septembre 2015	
		Développer la transversalité entre les domaines et les disciplines dans les conservatoires et inter conservatoires	Développer la pédagogie de projets Ouverture des cours collectifs spécifiques dispensés dans un conservatoire aux élèves des autres établissements.	Rentrée septembre 2014	
	Vers une offre enrichie	Identifier clairement le cursus adulte au niveau communautaire et améliorer l'offre pour la pratique amateur	Recenser l'offre existante Identifier les compétences dans chaque conservatoire et les croiser avec les demandes du territoire ----- Organiser des actions communes Elaborer une offre de formation modulaire sous contrat et définir les conditions d'accès et les modalités d'évaluation	A partir de janvier 2015 ----- Rentrée septembre 2015	Temps pédagogique Temps administratif
		Ouvrir l'enseignement sur d'autres esthétiques et courants artistiques			

	Orientations et objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions concrètes	Échéances	Moyens à terme
2 - LE RAYONNEMENT	Vers une contribution plus active à l'éducation artistique et culturelle des enfants dans le milieu scolaire	Enrichir le partenariat avec l'Education Nationale en l'articulant avec les missions d'enseignement artistique	Redéfinir le rôle de l'intervenant en milieu scolaire (IMS) Accompagner la dynamique et la réflexion du groupe IMS Poursuivre et développer les dispositifs à l'école élémentaire et au collège (interventions en musique, danse et théâtre, orchestre à l'école...) Créer une section musicale dans un Lycée de la CAHB Proposer l'établissement d'enseignement artistique comme partenaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	Mise en place progressive rentrée septembre 2016	Temps pédagogique Temps administratif Formation des personnels
	Vers une démocratisation des actions des conservatoires	Toucher un public plus large par les actions de diffusion	Organiser une saison culturelle intercommunale Mettre en place des projets pédagogiques et artistiques intercommunaux ambitieux Etudier la mise en place de concerts par les artistes enseignants de la communauté d'agglomération.	Rentrée septembre 2016	Cachet supplémentaires pour les artistes, coûts techniques
		Accompagner les pratiques amateurs sur le territoire et contribuer à leur développement	Mettre en œuvre une pratique artistique au-delà des études dans un conservatoire / favoriser les rencontres, les concertations et les projets communs avec les associations de pratique amateur	Rentrée septembre 2016	Partenariat avec les structures associatives Création de quelques heures de pratiques collectives le cas échéant
		Favoriser la diversification des publics	Créer une synergie avec d'autres partenaires : Développer les concerts hors les murs, le dispositif "démos", le lien avec les publics empêchés (handicap et difficulté d'apprentissage, hôpitaux...) la petite enfance le partage intergénérationnel les quartiers sensibles Développer la dimension "lieux ressources"	Rentrée septembre 2016	Temps de concertation pédagogique et administratif Formation des personnels Expérimentation progressive à partir de septembre 2014
	Vers un renforcement de l'identité communautaire des enseignements artistiques	Assurer une meilleure information à l'attention des usagers sur le contenu et l'organisation des enseignements	Meilleure utilisation des supports de communication existants Elaboration d'une plaquette de communication commune Dynamiser les pages internet dédiées à l'enseignement artistique Améliorer la charte graphique Utiliser les réseaux sociaux Proposer une offre communautaire homogène et lisible en montrant les complémentarités entre les établissements	Mise en place progressive jusqu'à la rentrée septembre 2016	Budget de conception et de réalisation des supports de communication à développer
		Promouvoir et assurer une plus grande lisibilité de l'ensemble des manifestations artistiques des conservatoires	Elaborer de manière concertée les différentes saisons artistiques des conservatoires	Rentrée septembre 2016	Transport d'instruments et de matériels à prévoir
	Vers une dynamique plus communautaire pour les personnels	Développer et favoriser les échanges entre les personnels des cinq conservatoires	Encourager le recrutement d'enseignants sur plusieurs établissements ----- Mettre en place des instances communautaires de concertation pédagogique et de dispositifs pour le montage plus aisé de projets pédagogiques inter-établissements Travailler sur les complémentarités possibles des équipes administratives, techniques et pédagogiques	Dès septembre 2014 ----- A partir de janvier 2015	Temps administratif
		Harmoniser les conditions de travail des enseignants en reconnaissant leur statut d'enseignants/artistes et des personnels administratifs et techniques	A définir en fonction des résultats du groupe de travail piloté par les ressources humaines	Rentrée septembre 2015	
		Définir des priorités dans le plan de formation du personnel en fonction des orientations du projet communautaire	Travailler en lien avec les ressources humaines à la mise en œuvre d'un plan de formation pluri annuel pour l'ensemble des personnels.	Rentrée septembre 2015	
		Améliorer la communication entre les personnels des conservatoires et le siège	Constituer un groupe de travail pour définir les attentes et les conditions d'une communication plus efficace Favoriser les usages d'intranet pour les personnels	Rentrée janvier 2015	
3 - LE SERVICE AUX USAGERS	Vers une amélioration et une simplification du service aux usagers	Faciliter les inscriptions administratives	Proposer le paiement en ligne et dématérialiser les procédures Harmoniser et développer le logiciel de gestion Rhapsodie	Rentrée septembre 2016	Développement du logiciel Rhapsodie (référentiel commun) mise en œuvre d'un portail famille Mise en œuvre de l'envoi de SMS pour l'ensemble des conservatoires
		Faciliter la transmission d'informations "en temps réel" avec les élèves et leur famille	Harmoniser et mutualiser les procédures et les dispositifs d'information Systématiser l'utilisation des sms, mails..	Rentrée janvier 2015	
	Vers un même niveau d'accueil pour l'ensemble des conservatoires	Disposer d'un accès similaire aux ressources matérielles de tous les établissements par la mutualisation	Mettre à jour les inventaires et les faire connaître : instruments, partitions, documentations, costumes... Unifier les modes de gestion (Rhapsodie, politique d'achat cohérente...)	Rentrée septembre 2015	Temps administratif et régie technique
		Avoir un règlement intérieur général pour l'ensemble des conservatoires	Rédiger le document commun avec en annexe les spécificités pour chaque établissement	Rentrée septembre 2015	Temps administratif
		Harmoniser les modalités d'accès des nouveaux élèves et de suivi des familles	Définir des critères et des modalités communes pour la gestion des listes d'attente Optimiser les dossiers des élèves dans Rhapsodie Harmoniser et mutualiser les équipes administratives	Rentrée septembre 2016	
Poursuivre la convergence des tarifs pour les cursus et les activités spécifiques	Veiller à la cohérence pédagogique des prochaines évolutions tarifaires	Processus existant depuis 2014			